



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 10711

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la maladie d'Alzheimer. Décrétée grande cause nationale en 2007, cette maladie est un véritable fléau, puisque l'on recense 800 000 personnes atteintes en France et l'on devrait atteindre 1 300 000 cas en 2020. Un plan « Alzheimer » a été mis en oeuvre sur la période 2004-2007 pour lequel un comité de suivi a fait un bilan récemment, qui établit que le taux de réalisation était très satisfaisant. Ce bilan a permis également d'identifier les axes des principaux objectifs pour lesquels des efforts étaient encore nécessaires notamment en matière de recherche, de prise en compte des malades, des pratiques des professionnels. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qui vont être prise pour faire suite à ce plan, et quels crédits vont être réservés à cette cause que le Président de la République a déclarée comme prioritaire.

Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer a été déclarée priorité présidentielle. C'est la raison pour laquelle une mission avait été confiée au professeur Ménard pour définir les grandes orientations permettant d'améliorer la prise en charge de cette maladie. Le plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 », issu des propositions de la commission présidée par le professeur Ménard, a été présenté par le Président de la République le vendredi 1er février 2008. Le plan a pour premier objectif de mieux connaître la maladie. Entre 2008 et 2012, ce sont 200 millions d'euros pour la maladie d'Alzheimer qui seront consentis pour la recherche avec un objectif prioritaire : découvrir ou valider un diagnostic et un traitement en France. Une fondation de coopération scientifique sera créée pour donner un nouvel élan à la recherche sur la maladie d'Alzheimer. Cette fondation aura pour mission d'attirer les meilleurs chercheurs français et étrangers et de soutenir les meilleures équipes. Elle devra développer des partenariats avec les acteurs privés. Le deuxième objectif du plan est de mieux prendre en charge les malades et leurs familles autour de la survenue de la maladie. Les structures de diagnostic vont être développées. Le plan Alzheimer doit permettre de réduire les délais pour obtenir un rendez-vous et obtenir un diagnostic. Par ailleurs, un dispositif d'annonce de la maladie sera mis en place. L'annonce et l'information sur l'accompagnement du malade doivent aller de pair. C'est pourquoi seront créées des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA). Ces dernières seront la porte d'entrée unique des familles dans le dispositif de prise en charge. L'annonce de la maladie aux personnes jeunes fera l'objet d'un accompagnement spécifique. Un centre national de référence pour les malades jeunes, conçu sur le modèle des centres dédiés aux maladies rares, sera créé. Le troisième objectif du plan est l'amélioration de la qualité de vie des malades et des aidants dans la durée une fois le diagnostic établi. La priorité est d'adapter le domicile ou l'établissement d'hébergement à la spécificité des malades d'Alzheimer. En établissements médico-sociaux, 30 000 places feront l'objet d'un renforcement en personnel pour offrir aux patients des soins et des activités adaptés. Le plan prévoit de créer des unités spécialisées Alzheimer dans les établissements de moyen séjour pour mieux gérer les ruptures. Une des innovations principales sera la mise en place du métier de coordonnateur. Ce dernier sera le chef d'orchestre de la prise en charge globale de la personne. Pour aider les malades dans la durée à domicile, un soutien des aidants sera assuré par le développement des structures de

répit. Enfin, le quatrième objectif du plan sera assuré par l'exigence éthique. La préoccupation éthique et le respect dû à la personne doivent être omniprésents dans la pratique des professionnels et les lieux de vie des malades. Des moyens spécifiques seront dédiés à cet effet. Concernant les financements, 300 millions d'euros seront mobilisés en 2008 en dépenses nouvelles, et près de 500 millions d'euros en 2012. Au total, 1,6 milliard d'euros seront dépensés en sus des dépenses actuelles pour la lutte contre la maladie d'Alzheimer. La mise en oeuvre de ce plan et son suivi seront coordonnés par Mme Lustman qui vient d'être nommée à la tête d'une mission interministérielle par le Président de la République.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10711

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7209

Réponse publiée le : 29 avril 2008, page 3674